

Compte rendu réunion conseil de gestion du 19/01/2022

Seules les délibérations 4-241 et 4-240 sont l'ordre du jour de la réunion.
Les autres points étaient à l'ordre du jour de la commission C7

Délibérations 4-241

Branchement neuf forfaitaire ml.

L'objectif est d'avoir une référence légale et alléger le travail des conseillers clientèle (éviter les devis individuels).

Pôle Nord env 250 branchements annuels,

Pôle Sud env 450 branchements annuels, avec un maximum de branchements à Vidauban.

Le tableau de la page 10 indique le prix des branchements par commune en régie (+ Trans), les prix vont de 930 à 2 500 €.

L'écart serait dû aux différences de prestations.

DPVA indique que le coût de revient d'un branchement est de 1 479 € HT.

DPVA propose initialement de facturer la prestation à 2 038 €, donc de « faire de la marge pour financer les réseaux de distribution afin d'éviter d'augmenter le prix de l'eau. »

Je suis intervenu en disant que :

1. on n'est pas en DSP (pour faire des bénéfices) mais en régie et donc d'équilibrer les comptes,
2. d'autre part maintenir un tarif de l'eau « bas » artificiel n'est pas un fonctionnement sain et n'incite pas l'abonné à économiser la ressource.

Je n'ai pas vraiment fait l'unité dans l'assemblée ! Les maires préfèrent surfacturer les branchements (env 700 000 € par an) plutôt que d'augmenter le prix du m³.

La discussion a continué et certains se sont interrogés sur le coût du branchement dans les DSP, peu d'infos et coûts disparates en fonction des DSP (Suez, Veolia, Saur) ils fonctionnent avec des devis.

J'avais un chiffre que m'avais donné Jean Bernard avec son branchement à 2 076,02 €.

Cela a permis d'avoir un repère pour discuter.

Enfin le prix a été adopté à l'unanimité à 1 850 € afin que Vidauban ne soit pas déficitaire (son seuil mini étant de 1 800 €)

Dans la foulée le prix du ml supplémentaire de 86 € a été adopté.

Pour EU le prix du branchement adopté, par extrapolation du prix AEP, est de 1 900 € avec 150 € le ml supplémentaire.

Conclusion :

- La discussion a été longue (même très longue) 2h30,
- c'est une avancée dans la mise en place de la régie, c'est le premier tarif unifié sur DPVA (hors DSP)
- C'est la première fois qu'une telle décision est prise en conseil et non au sein d'un comité xx puis avalisée par le conseil. **Nous sommes acteur des décisions.**
- j'ai demandé à ce que dans un an nous ayons un retour concernant les branchements (coût moyen, etc) après discussion avec un agent du staff de ROGER, ils n'ont pas comptabilité analytique et devront donc en mettre une en place,
- DPVA devra renégocier des accords cadre avec les fournisseurs de matériel (Frans Bonhomme entre autres) Vidauban avait une remise de 45 % contre 40 % pour DPVA !
- DPVA va communiquer sur ces tarifs avec une publication papier à destination des Maires et à eux de communiquer auprès des habitants.

Décision 4-240

Bordereau Prix des prestations complémentaires

A noter les N° 3xx concernant les actes frauduleux, il s'agit de créer un cadre réglementaire lorsque la commune ou DPVA porte plainte et dissuader les fraudes et vols d'eau. Ne résoudra probablement pas les vols sur les bornes par des nomades non solvables !

Mutualisation des charges générales

Page 28

C'est dû au fait que chaque commune a sa petite cagnotte dans la comptabilité de la Régie. Se pose la répartition des frais communs (papeterie, carburant, téléphone et autres) cela nécessite des opérations comptables entre les communes qui supportent les coûts (parce qu'elles ont transféré du personnel ou du matériel à DPVA) et celles qui n'ont rien et profitent de la prestation mutualisée.

La proposition a été adoptée.

J'ai profité de la discussion pour signaler la stérilité de ces opérations et demander quand disparaîtront ces « cagnottes ». Personne ne sait !

Toujours le même refrain « on ne veut pas payer pour les communes qui n'ont pas entretenu leurs réseaux ».

Mutualisation des charges de personnel

Page 29

Reporté à une autre séance.

Pas clair et tout le monde était fatigué.